L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication – enregistrement nº 10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 34 numéro 20, 24 mai 2019

Dernières blancheurs



Au bout du parc du bras Nord, près de Behchoko, un banc solitaire attend les voyageurs qui veulent contempler la dernière blancheur avant l'été. (Crédit photo : Denis Lord)

Droit à l'éducation en français

Des règlements variables

W aurait été admis à l'école francophone au Yukon, mais non en Colombie-Britannique.

Denis Lord

L'admission des non-ayants droit à l'éducation de langue officielle en milieu minoritaire varie selon les provinces et territoires, tout comme le contrôle des admissions.

Tels que définis dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les ayants droit francophones, dans les grandes lignes, sont les enfants d'un citoyen canadien dont la première langue est le français; ou d'un citoyen canadien ayant reçu son instruction au niveau primaire en français au Canada.

Aux Territoires du Nord-Ouest, l'accès de W à l'éducation en français a été refusé parce que ni lui ni ses parents ne conviennent aux critères d'admission des non-ayants droit des TNO et parce que la ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Caroline Cochrane, n'a pas jugé bon d'utiliser son pouvoir discrétionnaire.

W est né au Canada de parents immigrants allophones. Pour rencontrer les critères de la catégorie nº 3 de la Directive ministérielle sur l'inscription des élèves au programme d'enseignement en français langue première, il aurait fallu qu'il soit né à l'étranger.

Yukon

Au Yukon, « on peut facilement imaginer qu'il aurait été admis », avance le président de la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) Jean-Sébastien Blais.

Dans ce territoire, les enfants d'immigrants allophones sont admissibles à l'éducation en français, où qu'ils soient nés.

Le Décret 2016/156 délègue les admissions à un comité de la CSFY, qui fait ses recommandations aux commissaires. Le gouvernement conserve un droit de regard.

« Je ne me souviens pas que nous ayons eu un refus dans cette catégorie, dit Jean-Sébastien Blais. Mais nous avons peu de demandes dans cette catégorie. Le Yukon n'est pas encore un lieu d'immigration multiculturelle. »

Le Yukon est plus permissif que les TNO. Trois autres catégories de non-ayants droit sont admises à l'éducation en français : les parents d'élèves qui correspondent à l'article 23 sauf qu'ils sont immigrants, ceux qui ont un grand-parent francophone, et enfin, les anglophones qui parlent français et qui veulent s'intégrer à la communauté francophone.

Le ministère de l'Éducation peut aussi approuver des demandes de la CSFY pour des cas ne relevant d'aucune des catégories ci-haut mentionnées.

Les demandes d'admission de personnes ayant un ancêtre francophone seraient nombreuses.

Pour ce qui est des anglophones, le comité analyse la compréhension du français de l'élève et les motivations de la famille.

« Nous avons un maximum de 5 % de non-ayants droit, explique Jean-Sébastien Blais. Il faut être vigilant, prévoir le futur pour ne pas enlever de place à de futurs ayants droit. »

M. Blais dit que la CSFY a développé une relation de confiance avec le ministère de l'Éducation.

Alberta

En Alberta aussi, W semble satisfaire les critères d'admission, mais la directrice générale du Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN), Brigitte Kropielnicki, hésite à se prononcer.

Les écoles peuvent accepter les enfants d'immigrants ou de résidents permanents, où qu'ils soient nés.

« Mais ce n'est pas automatique, précise Mme Kropielnicki. Il faut s'assurer qu'ils comprennent que nous sommes une école française, et non d'immersion, que nous valorisons la culture francophone, pas seulement la langue. »

Les écoles francophones admettent aussi, en vertu de la clause réparatrice,

#Article23
suite en page 3

Éducation
La CSFTNO poursuit le GTNO
Page 5





Vie associative
La FFT recrute pour Victoria 2020
Page 3

Éditorial

Maxence Jaillet

Plus permissif

L'argument de Me Poulin concernant l'engagement d'une famille allophone auprès de la communauté est important : même si elle est parfois relative cette notion d'engagement est essentielle au développement de la famille qui souhaite inscrire son ou ses enfants dans une école francophone.

L'engagement est d'autant plus essentiel si l'on considère l'aspect réparateur que peut conférer une école à sa communauté.

Même si quelques religieuses parlaient le français, il est vrai que l'enseignement francophone aux TNO ne s'est concrétisé que depuis les années 90.

Le développement des TNO bénéficiant d'une communauté francophone et francophile prospère repose sur le dynamisme, l'ouverture et l'intégration de cette dernière au sein des autres résidents du Nord.

Aucun ayant droit n'est forcé de s'inscrire dans un établissement francophone. S'il choisit de côtoyer une autre école, cela implique une interaction au sein d'une communauté scolaire plus diversifiée que simplement francophone ou francophile. Le choix inverse est inexistant pour un non-ayant droit.

Alors que plusieurs familles non francophones veulent rejoindre et s'impliquer dans une institution de langue française, ce choix devrait être plus permissif.

Un gouvernement qui met en œuvre des services en français en toute bonne foi ne devrait pas limiter le développement de sa francophonie par peur de devoir trop en faire par la suite.

L'aquilon

www.aquilon.nt.ca
direction.aquilon@northwestel.net

Directeur et rédacteur en chef : Maxence Jaillet
Journalistes : Denis Lord, Nicolas Servel
Correction d'épreuves : Anne-Dominique Roy

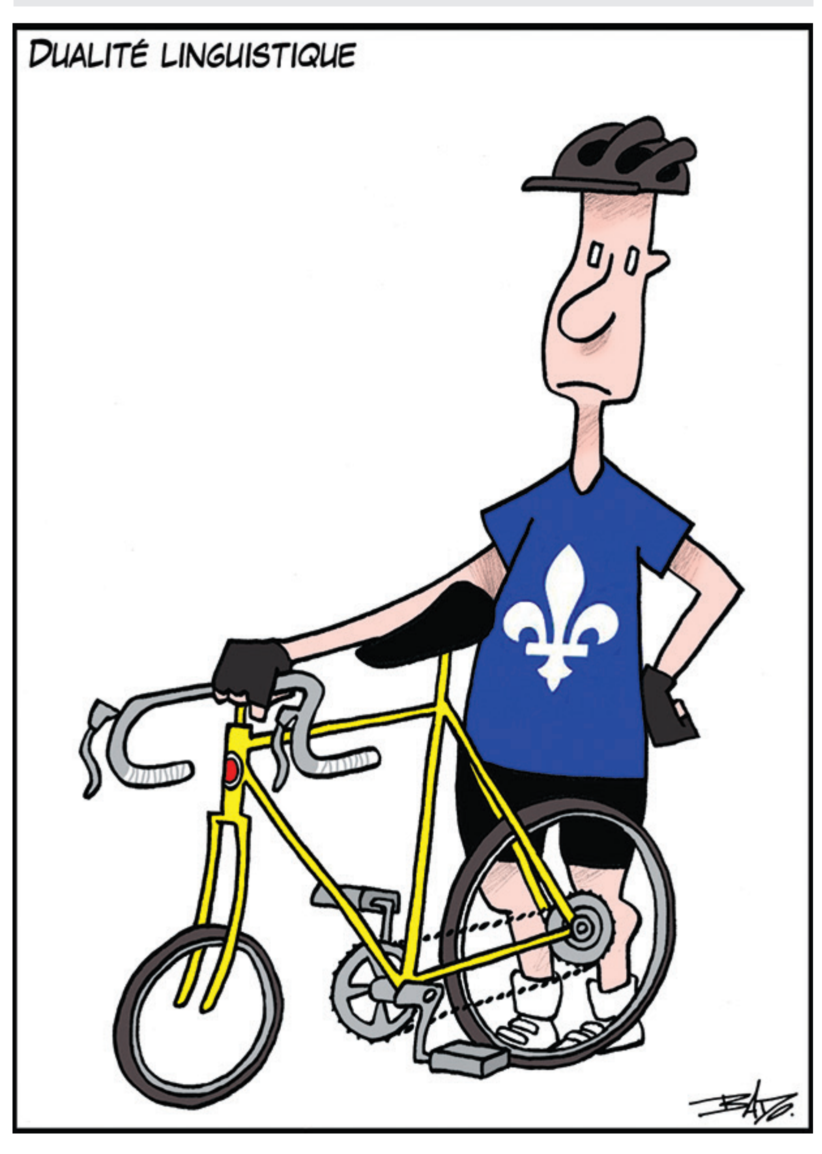
C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
(867) 766 - 5172

Journal hebdomadaire publié le vendredi depuis 1986, *L'Aquilon* est la propriété des Éditions franco-ténoises/*L'Aquilon* subventionnées par Patrimoine canadien. Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur·e et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur·e. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre de l'Association de la presse francophone (APF) et utilise la graphie rectifiée. N° ISSN 0834-1443

APF Association de la presse francophone — FIER MEMBRE

Abonnement annuel Version papier 35 $
Abonnement annuel Version PDF 30 $

Représentation commerciale nationale
Lignes Agates Marketing 1-866-411-7486





Inuvik coule de partout. Ça y est maintenant. L'énorme masse de neige s'est transformée en autant de ruisseaux, de rivières, de lacs, d'étangs. La Mackenzie dégèle et monte, monte… Les mouches à marde remettent ça; les goélands, les canards, les oies remettent ça… Les corbeaux ont mis bas au sommet des vieux pins… Ça pépie et ruissèle et gazouille gaiment dans les bois. Je jasais avec un vieux de la vieille. L'hiver a été plus long que d'habitude cette année… Moins neigeux aussi. Et le bonhomme de me vanter les bancs de neige de sept pieds d'il y a trente ans… Je les ai connus aussi ! D'autant plus hauts que j'étais plus petite… ! Autrement, on me traite encore en touriste ici, comme si je venais d'arriver. Les mêmes questions formelles et ennuyeuses que je m'efforce de contourner par des réponses originales. Il faut justifier sa présence… Non, tu n'es pas ici juste pour vivre et respirer, m'a dit la fille enragée. *What are you doing up here*…? Elle a répété, un peu menaçante. Dans l'agressivité de sa façon, je sentais toute la souffrance, tout le poids du ressentiment que certains d'entre eux portent contre les Blancs. J'aurais voulu être inuk, gwitch'in, mêlée… Souvent. Passer inaperçue, comme faisant partie du groupe. Ne pas être l'intruse, le corbeau albinos. Ne pas être associée à ça. À aucune forme de ça. Elle était particulièrement fascinante. Habillée en gars, elle se la jouait *gangster*, bougeait ample et parlait fort, flirtait comme un vrai macho... Je suis d'avis qu'on n'avait pas affaire à une âme d'homme dans un corps de femme, mais bien à une fille abusée, réabusée, surabusée, qui s'est construit une armure de la mort pour se positionner autrement qu'en victime et sexe vulnérable de ce monde. Je ne sais pas si ça l'a pas marché. Elle s'est pendue en fin de semaine passée. Mine de rien, le saccage se poursuit.

Mélanie Genest

LA COLONNE

Prix du Premier ministre

Deux enseignantes de Yellowknife ont reçu le prix du Premier ministre, la plus haute distinction décernée par le Canada aux enseignants.

Amandine Falette-Galiussi, éducatrice de la petite enfance à la Garderie Plein Soleil, a reçu le Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance (Certificat d'excellence).

Deborah Horen, enseignante de 7e et de 9e en sciences, mathématiques, arts du langage, études sociales, gymnastique et exercices exploratoires à l'école Mildred Hall, a remporté un Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement (Certificat d'honneur). Le certificat d'excellence, un prix national, et le certificat d'honneur, un prix régional, consistent en une prime de 5 000 $ et de 1 000 $ respectivement. Tous les lauréats reçoivent un certificat et une lettre de félicitations du premier ministre.

Règlement des écoles de jour

Le chef national des Dénés, Norman Yakeleya, assisté aux audiences à Winnipeg pour le règlement des écoles de jours. Le recours collectif des écoles de jour a pour but d'obtenir une compensation pour les Autochtones qui ont été victimes de mauvais traitements dans ces écoles. On estime qu'ils sont entre 120 000 et 140 000. Si le règlement est approuvé, un montant de 1,4 milliard de dollars sera versé pour les violences de niveau 1. Un montant illimité sera disponible pour les violences plus graves. M. Yakeleya espère que ce règlement aidera à apporter la justice à ceux qui ont subi des torts.

Nouveau Deal vert

Une rencontre aura lieu le mercredi 29 mai à 19 h à l'édifice NorthStar (4910, 53e Rue) pour discuter du Nouveau Deal vert. Des rencontres similaires auront lieu partout dans le pays pour cerner des priorités environnementales à l'approche des élections. Le public est invité à s'exprimer.

Découverte d'un corps

Le 20 mai, le Bureau du coroner des Territoires du Nord-Ouest a confirmé que le corps d'une personne décédée recueilli dans une grande zone d'eau libre sur le Grand lac des Esclaves était celui de Samuel Boucher, de Lutsel'ke. La GRC collabore à l'enquête du Bureau du coroner. Samuel Boucher, 65 ans, Cammy Boucher, 23 ans et un homme non identifié auraient quitté Dettah vers 22 h 30 le lundi 13 mai. La Section des enquêtes générales de la GRC de Yellowknife continuera d'enquêter sur les deux autres personnes disparues. La GRC croit qu'elles ont connu le même sort que M. Boucher et continuera de survoler les environs de l'ile Ethen pour retrouver leurs traces.

Or et argent

Les frères Wilson et Nolan Elliot, de Yellowknife, ont respectivement gagné des médailles d'or et d'argent au Championat canadien de judo qui avait lieu à Edmonton le 17 mai dernier. Wilson Elliot est le champion canadien de la catégorie +100 kilos des -21 ans, et obtient une médaille de bronze dans la catégorie séniore, alors que Nolan Elliot s'est distingué dans la catégorie cadet +90 kilos.

Nolan Elliot, un élève de 15 ans de l'école St.Patrick a perdu son premier combat en ronde préliminaire, mais a remporté ses deux combats suivants. En octobre, il participera au Québec Open (Montréal) et à l'Ontario Open (Toronto). Il songe déjà aux championnats panaméricains en 2020.

Collaborateur·trice·s de cette semaine :

Oscar Aguirre
Mélanie Genest
Angélique Ruzindana Umunyana

Vie associative

Nouvel agent de projet à la FFT

La FFT recrute pour Victoria 2020.

Denis Lord

Si la plupart des gens viennent dans le Nord pour la nature, c'est étrangement la ville de Yellowknife elle-même qui a attiré le nouvel agent de projet de la Fédération franco-ténoise, Jia Chen Mi.

« Yellowknife a des caractéristiques plutôt uniques en organisation urbaine, note M. Mi. Il y a la fluctuation de sa population, le fait que c'est une ville assez nouvelle, et sa volonté d'acquérir un campus universitaire. »

Or, M. Mi envisage justement de travailler en urbanisme après ses études.

Il devrait terminer l'an prochain un baccalauréat en études cognitives à l'université McGill.

« C'est un domaine interdisciplinaire pour comprendre le comportement humain, explique le jeune homme élevé à Montréal, comment le langage et les émotions fonctionnent. »

Les études cognitives incluent la psychologie, la philosophie et la linguistique.

Si plusieurs bacheliers deviennent chercheurs, Jia Chen Mi envisage davantage de travailler dans le domaine de l'urbanisme, où on utilise de plus en plus les personnes ayant son type de compétences, alors qu'on planifie le développement des villes en tenant compte du comportement des gens.

Elles peuvent par exemple participer à la conception des terrains de jeu, ou du mobilier urbain.

M. Mi pourrait éventuellement travailler pour une municipalité ou une firme de consultants.

Les jeux à Yellowknife

À Yellowknife, Jia Chen Mi, a déjà l'occasion de se familiariser avec l'administration municipale, puisqu'il travaille à convaincre celle-ci de présenter sa candidature pour obtenir les Jeux de la francophonie canadienne en 2023.

Ces Jeux sont organisés par la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF).

Jia Chen Mi et la FFT, qui pilote ce dossier, s'affairent actuellement à monter un dossier, entre autres en échangeant avec des villes et des organisations qui ont déjà reçu les Jeux.

La FFT doit présenter son dossier au conseil municipal de Yellowknife d'ici quelques semaines.

Les lettres d'intention doivent parvenir à la FJCF pour le 30 mai.

Vers Victoria

À plus court terme, l'agent de projets œuvre à construire la délégation de jeunes de 14 à 18 ans qui représentera les Territoires du Nord-Ouest aux prochains Jeux de la francophonie canadienne, qui auront lieu à Victoria en 2020.

Les Jeux englobent bien sûr des activités sportives – badminton, basketball, ultimate frisbee, athlétisme – mais aussi culturelles et communautaires.

Dans un premier temps, la FFT veut recruter un entraineur et un chargé de projet, c'est-à-dire un chef de délégation qui s'occupera de la logistique.

La FFT souhaite embaucher ces personnes dès cet été.

L'échéance est plus éloignée en ce qui concerne athlètes, artistes – arts scéniques, visuels, oratoires, etc, – et les autres. Car les Jeux sont aussi une occasion de tâter du journalisme et du leadeurship.

Dans ce dernier cadre, élabore Jia Chen Mi, « on demande à une équipe de jeunes de chaque province d'organiser un projet qui pourrait aider leur communauté. Le projet n'a pas besoin d'être réalisé, mais doit être viable ».

M. Mi restera aux Territoires jusqu'à la fin de l'été.



Jia Chen Mi. (Crédit photo : Denis Lord)

#Article23
suite de la une

les enfants qui ont des racines francophones, jusqu'à deux générations, et les enfants qui étaient inscrits « à un programme d'immersion qui n'est plus/pas offert dans la communauté de l'école francophone ».

Les commissions scolaires francophones sont autonomes pour l'admission des élèves. « L'Alberta nous donne la flexibilité, précise la directrice générale du CSCN. L'approbation est donnée pour un an, ensuite nous évaluons si l'élève est à la bonne place. »

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, outre les ayants droit, le gouvernement provincial permet l'accès à l'éducation en français aux immigrants francophones. C'est le gouvernement provincial qui édicte les règles d'admission.

Le Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique (CSFCB) ne conteste pas ces règles, dit sa présidente, Marie-Pierre Lavoie.

Le CSFCB et trois parents codemandeurs iront en Cour suprême du Canada le 26 septembre pour obtenir du gouvernement britannocolombien un financement équivalent à celui des écoles anglophones. Il sera notamment question de transport et d'infrastructures.

« Les 25 et 26, la Cour suprême du Canada siègera pour une première fois en dehors d'Ottawa », précise Mme Lavoie.

L'Aquilon n'a pas réussi à parler à la présidente de la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN). Les règlements exprimés sur Internet sont vagues; des non-ayants droit bénéficiant de l'appui de la CSFN peuvent être admis avec l'approbation du ministre de l'Éducation.

Au Manitoba, on admet exceptionnellement ceux et celles qui ont des origines francophones qui les disposent à réapprendre la langue française et à retrouver la culture et ceux « qui désirent maintenir les compétences en langue française de leur enfant et renforcer son identité francophone (par exemple, l'enfant d'un parent immigrant francophone, résident permanent du Canada) ». La Division scolaire franco-manitobaine a le pouvoir d'accepter n'importe quel élève, quelle que soit la langue de ses parents.

L'Aquilon n'a pas fait de recherches sur la situation dans d'autres provinces.

L'identité de l'enfant, W, est frappée d'une ordonnance de non-publication.

Nous déménageons!

Le nouvel Hôpital territorial Stanton (HTS) ouvre ses portes ce **dimanche 26 mai** au 548, chemin Byrne (juste à côté de l'hôpital actuel).

Nouvelle entrée pour les urgences



À PARTIR DE 6 H LE DIMANCHE 26 MAI, VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER AU NOUVEL HÔPITAL POUR TOUTE URGENCE.

En préparation du déménagement au nouvel hôpital, certains services seront temporairement non disponibles ou à effectifs réduits. Le fonctionnement de ces services devrait revenir à la normale durant la semaine du 10 juin.

SERVICE	PLAN DE TRANSITION	NOUVEL EMPLACEMENT
CHANGEMENTS IMPORTANTS AUX SERVICES OFFERTS		
Service des urgences et salles de travail et d'accouchement	Présentez-vous à l'hôpital actuel jusqu'à **6 h** le dimanche 26 mai. À partir de **6 h**, vous devrez vous rendre au nouvel hôpital.	Niveau 1 de l'HTS Niveau 2 de l'HTS
FERMETURES ET ÉQUIPEMENT NON DISPONIBLE		
Centre de soins ambulatoires (Clinique générale et de spécialistes)	Fermé du 22 au 28 mai; ouverture le 29 mai dans le nouvel hôpital	Niveau 1 de l'HTS
Interventions d'un jour – *Endoscopie*	Fermé du 24 au 26 mai – *Fermé du 23 au 31 mai*	Niveau 2 de l'HTS
Imagerie diagnostique – *Tomodensitogramme* – *Radiographie générale* – *Mammographie* – *Échographie*	Les cas urgents nécessitant un tomodensitogramme seront envoyés à Edmonton. – *Non disponible du 21 au 25 mai* – *Disponible, mais capacité réduite* – *Non disponible du 23 au 27 mai* – *Cas urgents seulement du 21 au 31 mai*	Niveau 1 de l'HTS
Laboratoire	Veuillez vous présenter au Centre de soins primaires de Yellowknife du 21 au 24 mai.	Niveau 1 de l'HTS à partir du 27 mai
Gestion de l'approvisionnement	Toutes les livraisons au nouvel hôpital à partir du 21 mai	Niveau 0 de l'HTS
Réadaptation (patients externes) – *Ergothérapie et physiothérapie pour adultes* – *Orthophonie et audiologie* – *Ergothérapie et physiothérapie pour enfants*	– *Fermé du 16 au 22 mai; déménage au nouvel hôpital le 23 mai* – *Fermé du 23 mai au 11 juin; demeure au centre médical* – *Fermé du 23 mai au 11 juin; déménage au centre médical*	– *Tour Centre Square, 2e étage* – *Centre médical* – *Centre médical*
Chirurgies	Cas urgents seulement du 21 mai au 2 juin	Niveau 2 de l'HTS
FONCTIONNEMENT HABITUEL		
Dialyse	Maintien des services réguliers pour les patients admis à l'hôpital actuel jusqu'au 23 mai inclusivement.	Niveau 1 de l'HTS à partir du 27 mai
Soins d'un jour (y compris la chimiothérapie)	Aucun nouveau patient admis du 13 mai au 3 juin. *Les services réguliers continueront d'être offerts à l'hôpital actuel pour les patients admis jusqu'au 23 mai inclusivement.*	Niveau 1 de l'HTS à partir du 27 mai
Soins de longue durée et services aux patients hospitalisés (soins intensifs, services médicaux, obstétrique, pédiatrie, psychiatrie)	Les services réguliers seront assurés.	Nouvel HTS à partir du 26 mai

Les heures de visite régulières débuteront le lundi 27 mai, de 11 h à 20 h. Pour de plus amples renseignements, visitez le **www.stantonrenewal.ca/fr** ou suivez **@StantonRenewal** sur Twitter.



Pour joindre le personnel de Stanton, composez le **867-669-4111**.

Droit à l'éducation en français

La CSFTNO poursuit le GTNO

Le cas pourrait faire jurisprudence, estime l'avocat Francis Poulin.

Denis Lord

La ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF) Caroline Cochrane a-t-elle eu tort de refuser deux fois l'admission d'un élève non-ayant droit à l'école Allain St-Cyr ?

C'est ce dont ont débattu le 16 mai dernier les avocats Guy Régimbald et Francis Poulin, le premier pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), le second, pour la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO).

La CSFTNO ne demande pas à ce que l'enfant soit réadmis, mais que la ministre réétudie sa décision en analysant divers éléments.

Le juge de la Cour supérieure Paul Rouleau a pris la question en délibéré. Il souhaite rendre un jugement avant le début de l'année scolaire, mais ne garantit rien. « C'est une question assez complexe, a-t-il dit, moins simple que ce que disent les avocats. »

Un cas particulier

L'identité de l'enfant, W, est frappée d'une ordonnance de non-publication.

Il est né au Canada de parents immigrants dont la langue première n'est ni le français ni l'anglais. Sa langue première est le néerlandais, mais il s'exprimerait aussi en anglais et en français.

Il a fréquenté une garderie francophone puis, devant le refus du MECF de l'admettre à Allain St-Cyr, s'est inscrit dans une école anglophone.

W correspond à la troisième catégorie des non-ayants droit admissibles. Selon la Directive ministérielle sur l'inscription des élèves au programme d'enseignement du français langue première, datant de 2016, à la différence qu'il est né au Canada et non à l'étranger.

Trois autres cas similaires ont vu leur admission refusée à la CSFTNO dans la dernière année.

Pour l'avocat Francis Poulin, la Directive peut être interprétée de manière « souple et généreuse » et permettre l'admission de l'enfant.

De surcroit, Me Poulin fait valoir que la ministre aurait pu autoriser l'admission de l'élève en utilisant son pouvoir discrétionnaire, spécifié dans la Directive.

Exception

Un autre enfant a été accepté à Allain St-Cyr dans les dernières années, qui ne correspondait à aucune des catégories de non-ayants droit admissibles.

La langue première de cet élève et des parents n'était ni l'anglais ni le français, mais il été scolarisé en français dans un autre pays avant d'immigrer au Canada. Le ministère de l'Éducation a accepté son admission à la CSFTNO.

Un cas hautement unique, a dit l'avocat Guy Régimbald en cour.

Me Régimbald ne s'est pas adressé aux médias, arguant une demande de son client.

« Pourquoi faire la distinction entre un parlant français qui est né au Canada et un parlant français qui arrive de l'étranger ? demande Me Poulin. S'il y a une préférence, on devrait favoriser les gens de la place, qui veulent vraiment s'engager. »

L'avocat fait valoir que la famille de W a démontré un engagement soutenu auprès de la communauté francophone et a fait « des efforts véritables, légitimes, pour se franciser ».

« Il avait tous les critères linguistiques, a renchéri Francis Poulin. S'il n'est pas admis, personne ne le sera. » Cependant, Me Régimbald a fait valoir que les parents de l'enfant ont déclaré qu'ils parlaient anglais sur le formulaire du ministère. « Il ne se qualifie pas comme nouvel arrivant », a-t-il ajouté.

50 %

« Si on admet tous les non-ayants droit, ça nous ramènerait en 2002 [alors que la CSFTNO avait le contrôle des admissions] et ça aurait un impact sur le budget, a affirmé Me Régimbald. Les admissions, c'était 10 sur 10 avant ce cas. Il ne faudrait pas qu'on ait à se présenter devant [la cour] chaque fois qu'il y a un refus. »

Pour Me Régimbald, l'admission de W sur la base du pouvoir discrétionnaire de la ministre ouvrirait la porte aux anglophones, qui « veulent tous faire admettre leurs enfants à l'école francophone ».

Son collègue a fait valoir le fait que la Directive existait pour permettre l'admission d'un nombre restreint de non-ayants droit. « Mais c'est restreint par nature, a prétendu M Poulin. Déjà, il n'y a que 50 % des ayants droit qui vont dans une école francophone. »

Article 23 et pouvoir discrétionnaire

L'article 23 de la *Charte canadienne et des droits et libertés* et le pouvoir discrétionnaire de la ministre sont au cœur du litige.

Les requérants estiment que le GTNO a regardé le libellé de l'article 23, mais a fait fi de ses valeurs, soit de protéger et de promouvoir les communautés minoritaires par l'entremise de l'éducation.

Pour le GTNO, au contraire, l'article 23 n'a rien à voir avec le cas puisque le W n'est pas un ayant droit.

« C'est incongru d'invoquer l'article 23 quand la ministre fait déjà quelque chose qu'elle n'est pas obligée de faire », a déploré Guy Régimbald.

En cour, Francis Poulin a allégué que la ministre avait toute la latitude requise pour admettre l'enfant à l'éducation en français s'il n'entrait pas dans une des catégories de non-ayants droit et qu'elle avait de bonnes raisons pour le faire.

Or, prétend-il, elle a négligé d'utiliser sa discrétion et beaucoup de faits n'ont pas été considérés dans le processus décisionnel.

Le juge Rouleau a dit qu'il évaluerait la nature des critères de la discrétion.

Un cas de jurisprudence ?

Me Poulin voit dans l'interdiction de l'admission de l'enfant une décision de principe, le gouvernement visant à valider la légitimité de sa Directive.

Questionné à savoir si le cas pourrait faire jurisprudence, Me Poulin a répondu par l'affirmative, spécifiant toutefois que ce ne serait alors que sur des « points relativement limités ».

La Cour suprême, a-t-il expliqué, a ouvert la porte à la contestation du refus d'admission des non-ayants droit.

« À Ottawa par exemple, illustre Me Poulin, où il y a beaucoup d'enfants et où l'assimilation est moins élevée, c'est permis que le gouvernement de l'Ontario soit moins généreux, alors qu'ici, où le taux d'assimilation est élevé, où il n'y a pas eu d'école francophone pendant cent ans, le gouvernement doit être un peu plus généreux dans ses catégories. »

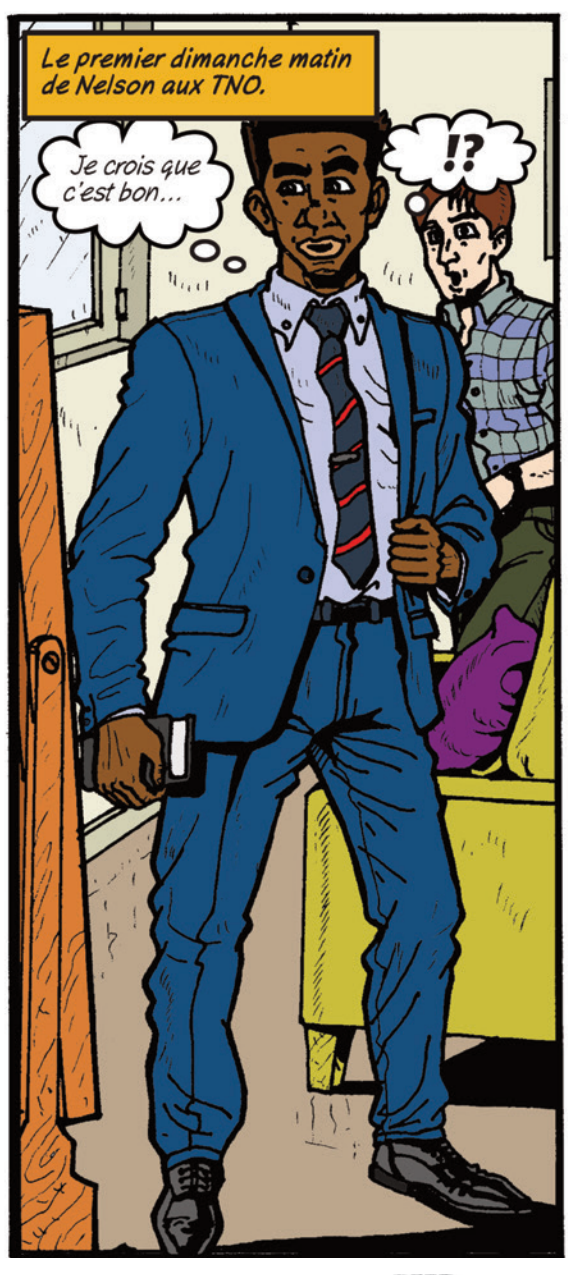
Si la ministre réexamine favorablement le cas de W, la directrice générale de la CSFTNO, Yvonne Careen, pourrait demander qu'elle fasse de même pour les trois autres cas de refus.

« Ce sera au cas par cas, précise-t-elle, parce qu'ils ne sont pas identiques. »



La directrice générale de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest, Yvonne Careen, et l'avocat Francis Poulin. (Crédit photo : Denis Lord)

NELSON AUX TNO







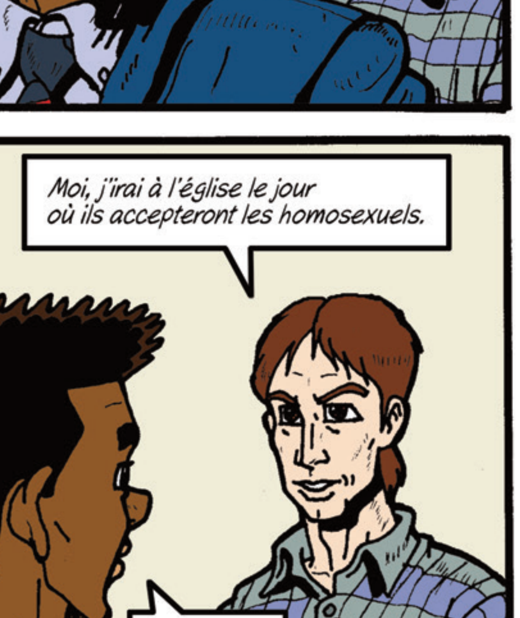




PLANCHE 3

Une création de LA LIBERTÉ

Illustrations de Tadens Mpwene

Colorisation de Véronique Togneri

Scénario de L'équipe de La Liberté

Sur une idée originale de Sophie Gaulin

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL 

Financé par le gouvernement du Canada 

Si les immigrants s'en mêlaient...

Angélique Ruzindana Umunyana

La saga des ordures

Le 23 avril 2019, le président des Philippines, Rodrigo Duterte, a lancé un ultimatum au Canada. Il demandait au gouvernement canadien de s'occuper des conteneurs de déchets envoyés aux Philippines par une compagnie canadienne en 2013 et 2014. Dans une conférence de presse, Duterte annonçait aux Canadiens de se tenir prêts à célébrer le retour de leurs déchets chez eux et se disait prêt à déclarer la guerre au Canada si le problème n'était pas résolu au 15 mai 2019. Le 24 avril 2019, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Canada a fait savoir qu'il préparait le rapatriement des déchets. Et le 16 mai, l'ambassadeur et le consul général des Philippines ont été rappelés à Manille, la date butoir pour rapatrier les déchets ayant échu le 15 mai.

D'où vient cette dispute?

Cette dispute date avant l'élection des libéraux en 2015. Une centaine de conteneurs sont arrivés à Manille en 2013 et en 2014 et les officiels Philippins ont déclaré que la firme privée Chronic Inc., basée à Whitby, en Ontario, avait fait une fausse déclaration à l'effet que la cargaison contenait des matériaux recyclables. Il s'est avéré qu'il s'agissait de divers déchets ménagers incluant des couches d'adultes usagées.

En 2016, une cour de Manille a ordonné aux importateurs privés de renvoyer les déchets au Canada. Depuis lors, les Philippines n'ont cessé de demander au Canada de rapatrier ces conteneurs.

En 2017, le premier ministre Trudeau a annoncé que le Canada allait enfin pouvoir s'en occuper. Jusqu'alors, des règlements en vigueur au Canada empêchaient de recevoir les déchets, mais ces barrières légales ayant été finalement levées, le Canada était théoriquement en mesure de ravoir ces déchets dès 2017. Le premier ministre Trudeau avait expliqué que des problèmes liés aux conséquences d'une transaction commerciale, qui n'impliquait pas le gouvernement, avaient retardé la résolution de ce problème. Le propriétaire de Chronic Inc., Jim Makris, ne reconnaissait pas les faits et jurait que sa compagnie avait bien étiqueté et effectivement envoyé des matériaux recyclables.

Pourrir pendant cinq ans

Le premier ministre Justin Trudeau a déclaré à plusieurs reprises que son gouvernement travaillait à trouver une solution, mais les détails, ou ne fût-ce qu'un plan générique, n'ont jamais été révélés, sauf jusqu'à tout récemment.

Lorsque les médias se sont adressés au ministère des Affaires étrangères à la suite de la menace de guerre du président Duterte, ils ont été renvoyés au bureau du ministre de l'Environnement, Mme Catherine McKenna. Avec le rappel de l'ambassadeur et la quasi-fermeture de l'ambassade des Philippines à Ottawa, la saga des ordures est devenue une crise diplomatique.

Voici la déclaration de Sabrina Kim, la secrétaire de presse de la ministre McKenna au 24 Avril 2019 : « Le Canada s'engage fortement à collaborer avec le gouvernement des Philippines afin de résoudre ce problème et est conscient de la décision de la cour ordonnant à l'importateur de renvoyer le matériel au Canada. » Il avait été annoncé qu'un contrat allait être passé avec une compagnie pour ramener les déchets au Canada.

La saga se poursuit

Cette déclaration faisait écho aux commentaires précédents adressés aux médias, mais ne répondait pas à la récente menace de Duterte de déclarer la guerre et ne donnait aucune indication sur le délai nécessaire pour résoudre le problème. D'après les autorités de Manille, le gouvernement canadien ne s'est pas présenté à une rencontre organisée avec les douanes la semaine dernière, ce qui a entrainé la dernière escalade de la dispute. Le premier ministre Trudeau, en visite à Paris, n'a pas commenté le rappel de l'ambassadeur à Manille et s'est contenté de répéter que son gouvernement continue à travailler sur le dossier et qu'ils espèrent trouver une solution rapidement.

Sous couvert de l'anonymat, une source gouvernementale a déclaré que des mesures doivent être prises afin de protéger les Canadiens contre les dangers de ces déchets, des agents pathogènes ayant pu proliférer dans ces conteneurs.

Des options légales sont également sur la table contre la compagnie Chronic Inc. qui a envoyé ces déchets, mais cette compagnie n'est plus en activité. En ne réglant pas le problème aussitôt qu'il est apparu, le gouvernement canadien a permis à cette compagnie de ne pas faire face à ses responsabilités. La compagnie importatrice est également mise en cause dans ce litige, mais on ne sait pas si elle a été poursuivie par le gouvernement philippin.

La Convention de Bâle

Ce cas attire l'attention et salit la réputation du Canada, c'est un exemple de ce que le mouvement de la justice environnementale déplore depuis longtemps : le flux de la pollution suit un gradient de pouvoir, des plus puissants vers les moins puissants. Le Centre pacifique du droit et du contentieux de l'environnement a jugé que le Canada a violé une loi internationale en ne reprenant pas ses déchets immédiatement. C'est une violation de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et l'élimination des déchets dangereux pour assurer un retour des déchets dangereux lorsque le transport est jugé illégal. Dans ce cas-ci, le trafic est jugé illégal puisque le contenu des conteneurs ne correspondait pas à l'étiquetage et à la description que les exportateurs ont déclarée à l'entrée des Philippines.

Le Canada et 186 autres pays ont modifié la semaine dernière la Convention de Bâle pour accroitre la transparence et instaurer une meilleure régulation dans le commerce des déchets plastiques. Le but de cette modification est de réduire la quantité des déchets plastiques dans les océans et de forcer les pays développés à s'occuper de leurs propres déchets plutôt que de tout simplement les exporter vers les pays en voie de développement.

29 Aux jardins de la musique classique

Oscar Aguirre

En Angleterre, l'évolution de la musique dans la période baroque commence à se développer à la fin du règne de la reine Elizabeth I. Considérée comme l'âge d'or des arts en Grande-Bretagne (l'Angleterre, le pays de Galles, Écosse et Ulster), cette période est cristallisée par les lumières de la littérature, du théâtre et de la poésie : Ben Johnson (dramaturge, satiriste et soldat), Christopher Marlowe (dramaturge et poète) et William Shakespeare (dramaturge et poète). Leurs œuvres ont une influence dans la musique, non seulement par leur richesse d'images et leur vocabulaire, mais par leur maitrise de la rime, le rythme dans la parole et la mesure dans les vers.

Parmi les compositeurs de musique qui émergent à cette période, en synthétisant et en améliorant les méthodes de composition, se démarque John Dowland.

John Dowland a composé plus de 100 œuvres parmi lesquelles les chansons sont dominantes. Plusieurs psaumes sont composés pour l'abbaye de Westminster à Londres, et plusieurs pavanes et gaillards sont composés pour des voix, violes de gambe et luths. Ses compositions instrumentales pour les violes de gambe (instruments à six cordes frottées et jouées à l'aide d'un archet qui ont leurs origines en Espagne du XVe siècle et qui étaient considérés comme les instruments aristocratiques du baroque) sont polyphoniques, car les violes de gambe sont de différents registres et grandeurs : alto, ténor, basse, grande basse et contrebasse.

Les compositions de John Dowland pour le luth sont aussi polyphoniques, mais ont recours au même instrument et utilisent le pouce pour faire les harmonies et les autres doigts de la main droite pour jouer les mélodies. Cet instrument, à ce moment très populaire en Europe, tire aussi son origine de l'Espagne, pays dominé par les Arabes au Moyen Âge et dont le oud inspire la création du luth. La structure de ce dernier aux périodes baroques se caractérise par un cheviller posé presque perpendiculairement au manche qui contient des frettes et qui se trouve attaché à une boite de résonance de forme ovale et concave sur laquelle se situent douze cordes. Six de ces cordes produisent les notes musicales et les autres résonnent à leur vibration.

L'auteur anime Trésor de la musique classique *à 21 h, les dimanches et mercredis sur CIVR 103,5 FM et Radiotaiga.com.*

L'allonge Radio Taïga



Au sommet de son art

Pour prolonger le plaisir des journées infinies de l'été boréal, chaque semaine Radio Taïga sort les chaises longues et s'étend avec un artiste en vedette au festival Folk On The Rocks 2019. Cette semaine : Alex Cuba!

La dernière fois qu'Alex Cuba est passé par Yellowknife, c'était durant le mois de mars.

« Je me souviens que c'était une période extrêmement froide de l'année, rigole le musicien né à Cuba et établi en Colombie-Britannique. *Nous avions joué à Yellowknife et le public était très enthousiaste. C'était un beau spectacle. Nous nous étions aussi rendus dans des petites collectivités. Ce que je me souviens surtout, c'est que nous avons fait un tour d'hélicoptère au-dessus de la ville. On a vu les voitures qui roulent sur le lac. Ça m'a impressionné! »*

Pour la production de son sixième album en carrière, dont la sortie est prévue en septembre, le troubadour s'est rendu où il ne s'était pas posé depuis près de deux décennies. À Cuba.

« Ça faisait longtemps qu'on me demandait pourquoi je ne jouais pas à Cuba et il y avait toujours une partie de moi qui se disait que, puisque je viens de là, ça serait bien d'avoir une reconnaissance de ma patrie. Et puisque je vis au Canada, j'avais la possibilité de m'y rendre. Or, je ne souhaitais pas forcer les choses. Vous savez, j'ai quitté ce pays, non pas pour des raisons politiques ou quoi que ce soit du genre, mais je l'ai quitté. Je n'avais pas envie d'arriver là avec mes gros sabots, de m'imposer. Je suis très heureux que ce soit véritablement une démarche musicale qui m'y ait reconduit. C'est beaucoup plus organique et sincère. C'est réellement un retour aux sources. Je pense que ça va s'entendre. »

À Cuba, il a eu l'honneur de collaborer avec certaines légendes locales dont la chanteuse Omara Portundo, membre originale du cultissime Buena Vista Social Club. C'est aussi à La Havane que le récipiendaire de quatre Latin Grammy Award a enregistré la pièce *Ciudad Hembra*, un duo avec la star locale Kelvis Ochoa aux accents bossa, parue en avril. Le clip a été diffusé à la télévision nationale cubaine, une première pour cet artiste de la diaspora.

Pour ce projet, le *beach bum* à la voix mordorée relève de nouveaux défis. *« Cet album va représenter un jalon important dans ma discographie*, dit-il. *Le fait de collaborer avec des artistes cubains et d'être retourné dans l'île, c'est immense. Mais musicalement aussi, c'est un projet très important. Pour la première fois, je joue tous les instruments. Avant je jouais la guitare, bien sûr, et la basse. Ce sont mes instruments. Mais là je me suis laissé aller à fond. Je joue des congas et toutes les percussions. Ça faisait longtemps que j'avais ça en tête et j'ai finalement réussi à trouver la confiance qui me manquait pour oser. J'en suis très fier. »*

Plus que sept semaines avant Folk On The Rocks!



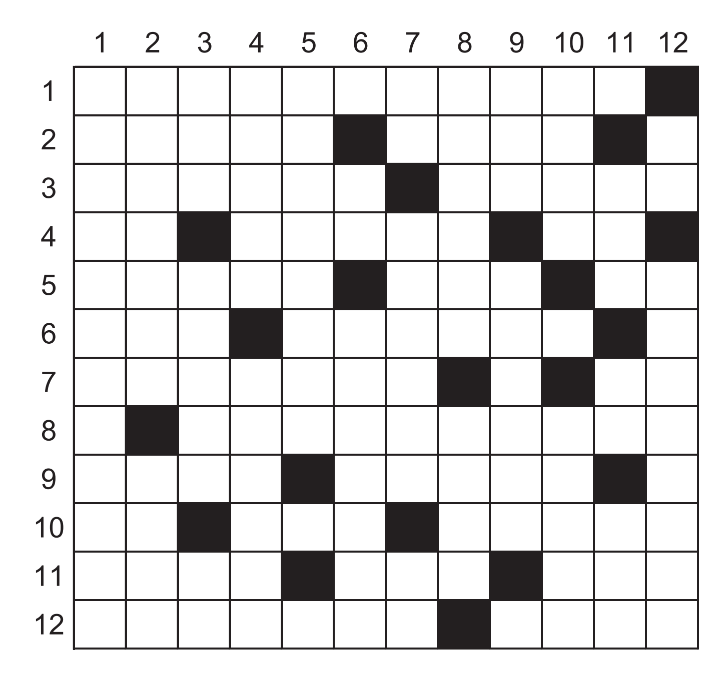
Pour son prochain album qui paraîtra en septembre, Alex Cuba est retourné dans l'île de son enfance. (Crédit photo : Tabercil)

Retrouvez L'allonge à l'émission Rad Täg les jeudis 16 h sur les ondes de Radio Taïga 103,5 FM et au nouveau radiotaiga.com.

Le festival Folk On The Rocks 2019, réunissant La Force, Alex Cuba, Zaki Ibrahim, Nehiyawak et plus d'une vingtaine de groupes et artistes, se déroule du 12 au 14 juillet, à Yellowknife. Billets en vente au **www.folkontherocks.com**

MOTS CROISÉS

N° 605



HORIZONTALEMENT
1. Quai.
2. Arrose – Champignon.
3. Contestation – Obstacle.
4. Astate – Pesai un emballage – Indium.
5. Chevroter – Roue à gorge – En matière de.
6. Affirmation – Droguera.
7. Conduit l'urine du rein à la vessie – Dans.
8. Variété de fraise.
9. Transpirer – Crevasse.
10. Coutumes – Pronom personnel – Pièce de vers satiriques.
11. Imagina – Instrument à vent – Trace.
12. Roter – Crochet.

VERTICALEMENT
1. Tache.
2. Légère humidité – Utiliser.
3. Objectif – Ville de Belgique – Aperçu.
4. Malade – Partie réservée à la circulation des avions.
5. Observer.
6. Infinitif – Trou.
7. Actinium – Accord exécuté sur un instrument – Métal précieux.
8. Affectée à un usage particulier – Joindre.
9. Mèche de cheveux – Immobilisa.
10. Administré – Moment.
11. Première page – Sert à lier – Chaussette.
12. Démonstratif – Contraction de deux syllabes en une seule.

RÉPONSE DU N° 605

E	M	B	A	R	C	A	D	E	R	E	■
C	O	U	L	E	■	C	E	P	E	■	C
L	I	T	I	G	E	■	D	I	G	U	E
A	T	■	T	A	R	A	I	■	I	N	■
B	E	L	E	R	■	R	E	A	■	E	S
O	U	I	■	D	O	P	E	R	A	■	Y
U	R	E	T	E	R	E	■	R	■	E	N
S	■	G	A	R	I	G	U	E	T	T	E
S	U	E	R	■	F	E	N	T	E	■	R
U	S	■	M	O	I	■	I	A	M	B	E
R	E	V	A	■	C	O	R	■	P	A	S
E	R	U	C	T	E	R	■	E	S	S	E

Horoscope

SEMAINE DU 26 MAI AU 1ER JUIN 2019

Signes chanceux de la semaine : Gémeaux, Cancer et Lion

BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Il y aura passablement d'action cette semaine et vous mettrez en marche la plupart des grandes idées qui vous inspirent — c'est d'abord avec des rêves que l'on bâtit les grands accomplissements de notre vie!



TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Vous pourriez être considérablement ralenti par des soucis de santé ou une fatigue accumulée. Peut-être qu'un de vos proches aura besoin de vous. Prenez du temps afin de vous ressourcer et d'ainsi connaître un mieux-être.



GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
Vous agrandirez votre cercle social et votre réseau de contacts professionnel. Vous serez responsable d'un événement de grande envergure qui sera un immense succès. Vous prendrez la tête d'une grande organisation.



CANCER (22 juin - 23 juillet)
Vous vous retrouverez avec une surcharge de responsabilités professionnelles et familiales. Si vous avez de jeunes enfants, vous vous impliquerez activement dans leurs activités scolaires de fin d'année.



LION (24 juillet - 23 aout)
Voici venu le temps de planifier vos prochaines vacances : accordez-vous un séjour digne d'un roi! Vous aurez de nombreux petits détails à prendre en considération, en particulier pour un évènement qui rassemblera beaucoup de monde.




VIERGE (24 aout - 23 septembre)
Vous êtes fébrile et passablement émotif? Peut-être que des changements radicaux, comme un déménagement, se préparent. Il faudra rebâtir certains éléments pour vous appuyer sur des bases plus solides.



BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
Votre relation amoureuse occupera une bonne partie de votre attention au cours de la semaine, notamment afin de vous planifier un bel avenir en couple. Célibataire, vous serez plus actif pour chercher l'âme sœur.



SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Votre santé vous tiendra à cœur. Vous pourriez vous investir dans un nouveau régime qui s'avérera très efficace. Les résultats ne se feront pas attendre et beaucoup de gens vous imiteront afin de connaître le même succès.



SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
Vous vous démarquerez significativement dans un groupe ou au sein de l'entreprise pour laquelle vous travaillez. Vous serez assez fier de cet exploit et plutôt audacieux, raffermissant ainsi votre sens du leadership.



CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
En toute spontanéité, vous déciderez de vendre ou d'acheter une nouvelle propriété. Vous trouverez un endroit qui conviendra parfaitement aux besoins de toute la famille, même si vous êtes à la dernière minute.



VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Vous aurez beaucoup de choses à raconter, ou alors vous prononcerez un discours où vous serez chaudement applaudi. Vous vous adresserez aussi aux personnes qui vous aideront à résoudre une situation financière compliquée.




POISSONS (19 février - 20 mars)
Vous aurez beaucoup de magasinage à faire cette semaine. Ne vous gênez pas pour avoir de bons prix ou encore pour négocier de meilleures conditions de remboursement pour un prêt quelconque et ainsi économiser sur les intérêts.